

SUSPENSION DES PROGRAMMES CLÉS SOUTENANT LES ENTREPRISES EN DÉMARRAGE AU QUÉBEC : ÉVALUER L'IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME DE DÉMARRAGE AU QUÉBEC

Publié le 27 novembre, 2024

Catégories: [Perspectives](#), [Publications](#)

Le 12 novembre, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (le « Ministère ») a annoncé la suspension immédiate de trois programmes de financement pour les entreprises de démarrage québécoises : Impulsion PME, le Programme de développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART), et Biomed Propulsion. Ces programmes, administrés par Investissement Québec (« IQ »), appuyaient les entreprises en démarrage à divers stades et à travers divers domaines, particulièrement dans des domaines à fort potentiel comme l'innovation biomédicale et le développement économique régional.

Les trois programmes ont été suspendus simultanément et n'acceptent plus de nouvelles demandes. IQ continuera d'évaluer les dossiers qui ont été formellement reçus avant l'avis du 12 novembre.

Ces suspensions s'ajoutent à cinq autres programmes de financement qui ont été interrompus depuis le début de 2024. Le Ministère a annoncé que la suspension des programmes était nécessaire en raison de l'engouement manifesté par les entreprises et afin d'assurer la disponibilité des fonds pour les engagements actuels et à venir. À l'heure actuelle, il est incertain si le Ministère relancera les programmes.

Des programmes de financement comme Impulsion PME et Biomed Propulsion ont fourni un soutien financier aux entreprises en démarrage développant des technologies novatrices. En l'absence de ces ressources, les entreprises en démarrage pourraient éprouver des difficultés à passer du concept à la commercialisation, ce qui pourrait réduire la contribution du Québec à l'innovation mondiale.

Le programme DÉPART a été conçu pour revitaliser les régions en développement du Québec en favorisant l'entrepreneuriat. Sa suspension pourrait affecter de façon disproportionnée les entreprises en démarrage dans ces régions, ralentissant ainsi la croissance économique à l'extérieur des centres urbains comme Montréal.

Un financement gouvernemental signale souvent la stabilité et un potentiel de croissance aux investisseurs privés. Le retrait de ces programmes pourrait créer de l'incertitude, décourager l'investissement privé et inciter

les entrepreneurs à chercher des occasions dans d'autres provinces ou dans d'autres écosystèmes de démarrage.

Le Québec est depuis longtemps reconnu comme un centre prospère de l'entrepreneuriat et de l'innovation. La province compte une main-d'œuvre hautement qualifiée, des établissements de recherche de premier plan et un écosystème collaboratif qui stimule constamment la croissance. Au fil des ans, le gouvernement du Québec a joué un rôle crucial dans la promotion de cet environnement en apportant un soutien solide aux entreprises en démarrage et aux entrepreneurs.

Bien que la suspension de ces programmes puisse être considérée comme un recul immédiat, elle pourrait aussi marquer le début d'une approche plus rationnelle et ciblée du financement au profit des entreprises de démarrage. Si le gouvernement choisit de réaffecter des ressources et de redéfinir les priorités, il a l'occasion de bâtir un cadre plus solide et plus efficace pour soutenir la relève en démarrage au Québec.

Les entrepreneurs du Québec ont toujours été résilients et l'écosystème québécois demeure un phare d'innovation. McMillan est là pour accompagner les entreprises en démarrage et les entrepreneurs à s'adapter à ces changements. Forts d'une connaissance approfondie de l'écosystème québécois, nous pouvons contribuer à l'élaboration de stratégies d'adaptation à l'évolution des paysages de financement et saisir de nouvelles opportunités.

par [Tania Boulanger](#), [Amir Kashdaran](#) et [Olivia Vadicchino](#) (stagiaire)

Mise en garde

Le contenu du présent document ne fournit qu'un aperçu du sujet et ne saurait en aucun cas être interprété comme des conseils juridiques. Le lecteur ne doit pas se fonder uniquement sur ce document pour prendre une décision, mais devrait plutôt obtenir des conseils juridiques précis. Il est préférable d'obtenir un avis juridique spécifique.

© McMillan S.E.N.C.R.L., s. r. l. 2024